



COMPTE-RENDU INTEGRAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2020 à 19 heures 00

Date de la convocation :
11 juin deux mille vingt

L'an 2020, le 19 du mois de juin, à 19 heures 00,
Le conseil municipal de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, la Maire.

Présents : Mme Annaïg LE JOSSIC (Maire), Mme Isabelle LE SAINT (1ère adjointe), M. Rémi LERQUIER (2ème adjoint), Mme Marlène LEBASLE (3ème adjointe), M. Sébastien DOLO (4ème adjoint), Mme Sophie PACARY (5ème adjointe), M. Emmanuel PIEDNOIR (6ème adjoint), Mme Françoise PACEY-GASPARI (7ème adjointe), M. Jean-Michel POUILHE (8ème adjoint), Mme Julie KESHVADI (Conseillère déléguée), M. Alain CHARBONNEL (Conseiller délégué), Mme Annabel DARTHENAY (conseillère déléguée), M. Pascal DOUBLET (conseiller délégué), M. Guillaume FOSSEY (conseiller délégué), M. Jérémy DURIER (Conseiller Municipal), Mme Clélia JARNIER (Conseillère Municipale), M. Walter LEBOURG (Conseiller Municipal), Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE (Conseillère Municipale), Mme Christelle LEPROVOST (Conseillère Municipale), M. Thomas DI MAMBRO (Conseiller Municipal), Mme Laurence LEFEVRE (Conseillère Municipale), Mme Sylvie GATE (Conseillère Municipale), M. Dominique TAILLEBOIS (Conseiller Municipal), M. Gilles TOURMENTE (Conseiller Municipal), Mme Annick GRINGORE (Conseillère Municipale), M. Daniel LECHAPELAIN (Conseiller Municipal).

Ont donné procuration : Mme Annie ROUMY (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Sylvie GATE

Secrétaire de séance : M. Rémi LERQUIER

ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2020 et du 25 mai 2020.

ADMINISTRATION GENERALE :

- 1 - Composition du centre communal d'action sociale (CCAS).
- 2 - Règlement intérieur - Conseil Municipal.
- 3 - Modifications des statuts du SMPGA.
- 4 - Désignation des représentants dans les commissions, EPCI et organismes extérieurs.
- 5 - Noms de rues 3ème tranches ZAC des Ardilliers.
- 6 - Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales.

FINANCES :

- 1 - Fixation des taux d'imposition 2020.
- 2 - Conditions de comptabilisation des dépenses d'entretien des réseaux.
- 3 - Aménagements concernant le paiement par les commerces sédentaires, les loyers et emplacements de terrasse suite au COVID 19.

- 4 - Prime exceptionnelle à certains agents soumis à des sujétions particulières pour assurer la continuité des services pendant le confinement COVID 19.

AFFAIRES DIVERSES :

- 1 - Contrats et conventions.
- 2 - Charte des élus.

Madame La Maire ouvre la séance à 19h05

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2020 et du 25 mai 2020 :

Le Conseil Municipal,

- **Adopte** le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2020 et du 25 mai 2020.

Après discussion avec les élus, Mme la Maire décide que pour les prochains conseils municipaux les dossiers ne seront plus envoyés sous format papier (aux 27 conseillers municipaux) mais par mail, aux adresses mails attribués en début de mandat « nom.prénom@saintpairsurmer.fr ». Le dossier papier sera remis à chaque conseiller.

ADMINISTRATION GENERALE :

1. Composition du centre communal d'action sociale (CCAS) :

Madame Lebasle expose au conseil municipal, qu'il convient de fixer le nombre et désigner les membres issus du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Elle propose que ce conseil, outre son Président, Maire de Saint-Pair-sur-Mer, soit composé de :

- 8 membres élus au scrutin de liste de représentation proportionnelle au plus fort reste au sein du conseil municipal dont 1 membre de l'opposition.
- Et 8 membres nommés par Madame la Maire pour leur action de prévention, d'animation et de développement social comprenant un représentant local des associations familiales, des associations de retraités et des personnes âgées, des associations de personnes en difficultés.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Fixer à 17 le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, le maire étant Président de droit (+ 8 membres élus dont 1 membre de l'opposition, 8 membres extérieurs)
- Procéder à la désignation des 8 membres du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **Fixe** à 17 le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, le maire étant Président de droit (+ 8 membres élus dont 1 membre de l'opposition, 8 membres extérieurs),

- Procède à la désignation des 8 membres du conseil municipal qui sont :
 - o Marlène LEBASLE
 - o Emmanuel PIEDNOIR
 - o Julie KESHVADI
 - o Guillaume FOSSEY
 - o Françoise PACEY-GASPARI
 - o Thomas DI MAMBRO
 - o Sylvie MARTIN -PERNELLE
 - o Sylvie GATE

Arrivée de M. Guillaume Fossey à 19h34

2. Règlement intérieur - Conseil Municipal :

Le conseil municipal se réunit pour approuver le règlement intérieur au Conseil Municipal de Saint-Pair-sur-Mer. (en annexe)

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- Adopte le règlement intérieur annexé à la présente délibération

3. Modification des statuts du SMPGA :

Vu, l'arrêté en date du 28 décembre 2017 modifiant le périmètre et les adhérents du SMPGA du 1^{er} janvier 2018,

Vu, l'arrêté en date du 30 décembre 2019 modifiant le périmètre et les compétences du SMPGA au 1^{er} janvier 2020,

Vu, la délibération du Comité Syndical en date du 26 février 2020 modifiant la composition du conseil syndical,

Considérant le projet de statuts décrit en annexe 1,

Considérant que la modification des statuts concerne essentiellement l'article 4 des statuts,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider la modification des statuts joint en annexe 1 à compter de la date de l'arrêté préfectoral,
- De donner tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires.

M. Taillebois ne souhaite pas prendre la parole pour présenter les statuts. Donc Mme La Maire a présenté les statuts du SMPGA.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- Valide la modification des statuts joint en annexe 1 à compter de la date de l'arrêté préfectoral,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires.

4. Désignation des représentants dans les commissions, EPCI et organismes divers :

I - DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE LA COMMUNE ET DE SES ETABLISSEMENTS

→ Commissions permanentes :

Les commissions sont au nombre de 7. Leurs membres sont désignés de façon à ce que soit recherchée l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

- Commission des finances et du suivi du budget,
- Commission de l'urbanisme durable,
- Commission des travaux, de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion des équipements publics communaux,
- Commission de l'action sociale et de la solidarité,
- Commission de l'enfance et de la jeunesse,
- Commission du patrimoine, de la culture, de la communication et de la vie associative,
- Commission du personnel.

→ Commission d'Appel d'Offres :

1 Président

+ 5 titulaires dont 1 membre de l'opposition

+ 5 suppléants dont 1 membre de l'opposition

→ Commission Paritaire des Marchés :

1 Maire

+ 2 élus

+ membres extérieurs (5 titulaires du Syndicat des CIDUNATI - foires et marchés)

→ Commission consultative des Services Publics :

1 Président

+ 5 membres titulaires dont 1 membre de l'opposition,

+ 5 membres suppléants dont 1 membre de l'opposition.

→ Conseil d'administration de l'EPIC « Office Culturel » :

+ 8 titulaires élus + 8 suppléants + 8 représentants extérieurs + 8 suppléants.

→ Commission communale des impôts directs

4 titulaires + 1 suppléant

→ Projet Educatif Territorial (PEDT)

9 titulaires

→ CHSCT

4 titulaires + 4 suppléants

→ Comité technique Ville et EHPAD

4 titulaires + 4 suppléants

- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
2 titulaires + 1 suppléant

- Comité de suivi du Casino
4 titulaires

- Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
1 titulaire + 1 suppléant

- Jardins familiaux
9 titulaires

II - DESIGNATION DES MEMBRES OU DELEGUES POUR REPRESENTER LA
COMMUNE AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS
(Article L2121-33 du code général des collectivités territoriales)

- S.M.A.A.G
4 titulaires

- Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (S.I.A.S)
3 titulaires
+1 suppléant

- Syndicat Mixte de Production d'Eau potable du Granvillais et de
l'avranchin (SMPGA)
4 titulaires + 2 suppléants

- Syndicat Départemental d'Electrification de la Manche (SDEM)
3 titulaires

- Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS)
1 titulaire
+ 1 suppléant

- Secteur d'Action Gérontologique (SAG)
1 titulaire
+ 1 suppléant

- Manche numérique
1 titulaire

- Petites Cités de Caractère
1 titulaire

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A la majorité

I - DESIGNÉ, outre le Maire, président de droit, des membres des commissions de la
commune et ses établissements, les personnes suivantes :

- **A la commission des finances et du suivi du budget :** M. Rémi LERQUIER, M. Pascal DOUBLET, M. Sébastien DOLO, Mme Sophie PACARY, M. Walter LEBOURG, Mme Isabelle LE SAINT, M. Jean-Michel POUILHE, Mme Françoise PACEY-GASPARI, Mme Sylvie GATE, Mme Annick GRINGORE. → Vote à l'unanimité

- **A la commission de l'urbanisme durable :** Mme Isabelle LE SAINT, M. Sébastien DOLO, Mme Sophie PACARY, M. Jean-Michel POUILHE, Mme Laurence LEFEVRE, M. Jérémy DURIER, Mme Christelle LEPROVOST, M. Walter LEBOURG, M. Dominique TAILLEBOIS, M. Daniel LECHAPELAIN. → Vote à l'unanimité

- **A la commission des travaux, environnement, cadre de vie et la gestion des équipements communaux :** M. Rémi LERQUIER, Mme Isabelle LE SAINT, M. Sébastien DOLO, Mme Sophie PACARY, M. Jérémy DURIER, Mme Annabel DARTHENAY, M. Alain CHARBONNEL, Mme Clélia JARNIER, Mme Annick GRINGORE, M. Daniel LECHAPELAIN. → Vote à l'unanimité

- **A la commission de l'action sociale et de la solidarité :** Mme Isabelle LE SAINT, Mme Marlène LEBASLE, Mme Sophie PACARY, Mme Françoise PACEY-GASPARI, M. Guillaume FOSSEY, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Julie KESHVADI, M. Thomas DI MAMBRO, Mme Sylvie GATE, Mme Annie ROUMY.
→ Vote à l'unanimité

- **A la Commission de l'enfance et de la jeunesse :** Mme Isabelle LE SAINT, Mme Françoise PACEY-GASPARI, Mme Sophie PACARY, M. Guillaume FOSSEY, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Laurence LEFEVRE, M. Thomas DI MAMBRO, Mme Clélia JARNIER, Mme Annick GRINGORE, M. Gilles TOURMENTE. → Vote à l'unanimité

- **A la Commission du patrimoine, de la culture, de la communication et de la vie associative :** Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Laurence LEFEVRE, Mme Françoise PACEY-GASPARI, M. Jean-Michel POUILHE, Mme Julie KESHVADI, Mme Clélia JARNIER, Mme Isabelle LE SAINT, M. Alain CHARBONNEL, Mme Annie ROUMY, M. Gilles TOURMENTE. → Vote à l'unanimité

- **A la Commission du personnel :** M. Walter LEBOURG, M. Thomas DI MAMBRO, M. Emmanuel PIEDNOIR, Mme Isabelle LE SAINT, Mme Françoise PACEY-GASPARI, Mme Marlène LEBASLE, Mme Annick GRINGORE.

▪ 4 voix contre, 23 voix pour

- **A la commission d'appels d'offres :**
Mme Annaïg LE JOSSIC, présidente,
+ titulaires : M. Sébastien DOLO, M. Walter LEBOURG, Mme Isabelle LE SAINT, M. Rémi LERQUIER, M. Daniel LECHAPELAIN,
+ suppléants : M. Alain CHARBONNEL, Mme Sophie PACARY, Mme Laurence LEFEVRE, M. Emmanuel PIEDNOIR, M. Dominique TAILLEBOIS. → Vote à l'unanimité

- **A la commission consultative de délégations de services Publics locaux :**
Mme Annaïg LE JOSSIC, Présidente,
+ titulaires : Mme Annabel DARTHENAY, Mme Isabelle LE SAINT, M. Jean-Michel POUILHE, Mme Christelle LEPROVOST, Mme Annie ROUMY,
+ suppléants : M. Sébastien DOLO, M. Walter LEBOURG, Mme Julie KESHVADI, M. Alain CHARBONNEL, M. Gilles TOURMENTE. → Vote à l'unanimité
- **Au conseil d'administration de l'EPIC « Office Culturel » :**
Mme Annaïg LE JOSSIC, Présidente,
+ titulaires : M. Jean-Michel POUILHE, Mme Laurence LEFEVRE, Mme Françoise PACEY-GASPARI, Mme Julie KESHVADI, Mme Clélia JARNIER, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Annie ROUMY,
+ suppléants : M. Thomas DI MAMBRO, Mme Sophie PACARY, M. Walter LEBOURG, Mme Isabelle LE SAINT, M. Pascal DOUBLET, Mme Annabel DARTHENAY, M. Alain CHARBONNEL, M. Gilles TOURMENTE. → Vote à l'unanimité
- Collège des sociaux-professionnels (7 titulaires et 7 suppléants) :
composé des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement culturel et patrimonial de Saint-Pair-sur-Mer et dont l'activité est implantée sur le territoire de la commune.
- Représentants des activités culturelles et de loisirs : 2 titulaires et 2 suppléants
 - Représentant des associations culturelles : 2 titulaires et 2 suppléants
 - Représentant du patrimoine : 1 titulaire et 1 suppléant
 - Représentant des activités commerciales et de quartier : 1 titulaire et 1 suppléant
 - Représentant artistes, art, artisanat : 1 titulaire et 1 suppléant
- **Jardins familiaux :**
Mme Isabelle LE SAINT, Présidente,
+ M. Jérémy DURIER, Mme Annabel DARTHENAY, M. Sébastien DOLO, M. Thomas DI MAMBRO, Mme Clélia JARNIER, Mme Sylvie GATE. → Vote à l'unanimité
- **Projet éducatif territorial - PEDT :**
Mme Annaïg LE JOSSIC, Présidente,
+ Mme Françoise PACEY-GASPARI, Mme Clélia JARNIER, M. Thomas DI MAMBRO, Mme Isabelle LE SAINT, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, M. Alain CHARBONNEL, Mme Julie KESHVADI, Mme Annick GRINGORE. → Vote à l'unanimité
- **A la Commission communale des impôts directs :**
+ Titulaires : M. Guy BARBET, M. Pascal DOUBLET, M. Michel CHORIN, M. Bernard HAZELARD, Mme Isabelle LE SAINT, M. Serge LEFEVRE, M. Rémi LERQUIER, M. Jean-Paul BIVAUD,
+ Suppléants : M. Maurice BARBET, M. Régis BERNIER, M. Sébastien DOLO, M. Guy CARUHEL, Mme Pascale CHATEL, M. Claude HUE, Mme Christine REGNAULT et COURAULT Patrick → Vote à l'unanimité
- **CHSCT :**
+ Titulaire : Mme Annaïg LE JOSSIC, M. Emmanuel PIEDNOIR, M. Sébastien DOLO,

Mme Sylvie GATE,

+ Suppléants : Mme Françoise PACEY-GASPARI, Mme Isabelle LE SAINT, M. Guillaume FOSSEY, Mme Annick GRINGORE. → Vote à l'unanimité

→ **Comité technique Ville et EHPAD :**

+ Titulaires : Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Marlène LEBASLE, M. Emmanuel PIEDNOIR, Mme Annick GRINGORE,

+ Suppléants : Mme Isabelle LE SAINT, Mme Françoise PACEY-GASPARI, M. Walter LEBOURG, Mme Sylvie GATE. → Vote à l'unanimité

→ **Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :**

Mme Annaïg LE JOSSIC, M. Rémi LERQUIER, Mme Isabelle LE SAINT. → Vote à l'unanimité

→ **Commission des marchés :**

Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Isabelle LE SAINT, M. Sébastien DOLO. → Vote à l'unanimité

→ **Comité de suivi du Casino**

Mme Annaïg LE JOSSIC, M. Jean-Michel POUILHE, M. Rémi LERQUIER, Mme Annick GRINGORE. → Vote à l'unanimité

→ **Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)**

+ titulaire : M. Jean-Michel POUILHE

+ suppléant : Mme Sophie PACARY → Vote à l'unanimité

→ **Commission de contrôle des listes électorales :**

Titulaires : Mme Annaïg LE JOSSIC, M. Sébastien DOLO, Mme Françoise PACEY-GASPARI, M. Jean-Michel POUILHE, Mme Sylvie GATE,

Suppléants : M. Thomas DI MAMBRO, Mme Annick GRINGORE. → Vote à l'unanimité

II - DESIGNER des membres ou délégués pour représenter la commune au sein d'organismes extérieurs :

▪ S.M.A.A.G

Mme Annaïg LE JOSSIC, M. Sébastien DOLO, M. Walter LEBOURG, M. Rémi LERQUIER.

• 6 voix contre et 21 voix pour

▪ Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (S.I.A.S)

+ titulaires : Mme Marlène LEBASLE, M. Guillaume FOSSEY, Mme Sylvie GATE,

+ suppléant : M. Thomas DI MAMBRO → Vote à l'unanimité

▪ Syndicat Mixte de Production d'Eau potable du Granvillais et de l'avranchin (SMPGA)

+ titulaires : M. Walter LEBOURG, Mme Clélia JARNIER, M. Pascal DOUBLET, Mme Isabelle LE SAINT,

+ suppléants : Mme Sophie PACARY, M. Alain CHARBONNEL

• 6 voix contre et 21 voix pour

M. Taillebois affirme ne pas avoir de candidat

- Syndicat Départemental d'Electrification de la Manche (SDEM)
+ titulaires : M. Alain CHARBONNEL, Mme Isabelle LE SAINT, M. Sébastien DOLO
 - 6 voix contre et 21 voix pour
- Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS)
+ titulaire : Mme Marlène LEBASLE
+ suppléant : Mme Julie KESHVADI → Vote à l'unanimité
- Secteur d'Action Gérontologique (SAG)
+ titulaire : Mme Emmanuel PIEDNOIR
+ suppléant : Mme Marlène LEBASLE → Vote à l'unanimité
- Manche numérique
+ titulaire : M. Alain CHARBONNEL → Vote à l'unanimité
- Petites Cités de Caractère
+ titulaire : M. Jean-Michel POUILHE → Vote à l'unanimité

M. Gilles TOURMENTE (à 20h19) demande pourquoi l'opposition n'a pas un poste au SMAAG et SMPGA ?

Mme la Maire lui répond qu'elle en a déjà discuté avec M. Dominique Taillebois et Mme Sylvie Gâté, que les textes n'imposent pas la proportionnelle et que plusieurs élus de la majorité sont intéressés pour y participer.

5. Nom des rues de la tranche 3 de la ZAC des Ardilliers :

La tranche 3 de la ZAC des Ardilliers est désormais en cours de commercialisation,

Les travaux vont être entrepris rapidement par la SHEMA, pour l'aménagement de la tranche 3 de la zone, et il convient de donner un nom aux trois rues qui desserviront cette tranche.

Dans la continuité des noms des thèmes marins, il est proposé au conseil municipal :

- D'appeler ces nouvelles rues :
 - La Granvillaise
 - Le Marité
 - Le courrier des Iles

M. Gilles TOURMENTE demande si les noms peuvent être déposés sans autorisations des propriétaires ?

SUJET REPORTE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

6. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, la « commission administrative » des listes électorales a disparu le 31 décembre 2019, et sera remplacée par la « commission de contrôle des listes électorales ».

Les membres de cette commission de contrôle doivent être désignés par le conseil municipal et seront nommés par arrêté préfectoral.

Cette nouvelle commission dite « de contrôle » des listes électorales sera composée de 5 conseillers municipaux (chiffre déterminé suivant la circulaire préfectorale et en fonction du nombre d'habitants) pris dans l'ordre du tableau, parmi les membres intéressés à participer aux travaux du contrôle des listes électorales, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation, et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière électorale.

Il convient donc de désigner parmi les 5 membres (4 conseillers appartenant à la liste majoritaire, + 1 suppléant et 1 conseiller appartenant à la liste minoritaire + 1 suppléant)

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **Désigne** comme membres titulaires de la commission de contrôle des listes électorales :
 - o Annaïg LE JOSSIC,
 - o Sébastien DOLO,
 - o Françoise PACEY-GASPARI,
 - o Jean-Michel POUILHE,
 - o Sylvie GATE.

- **Désigne** comme membres suppléants de la commission de contrôle des listes électorales :
 - o Thomas DI MAMBRO,
 - o Annick GRINGORE.

FINANCES :

1. Fixation des taux d'imposition 2020 :

Les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2012.

Au vu des propositions de Madame la Maire de ne pas augmenter cette année encore les taux des taxes locales conformément au Débat d'Orientation Budgétaire 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer comme suit les taux des taxes locales pour l'exercice 2020 :
 - o Taxe d'habitation : 13.61 %
 - o Foncier bâti : 25.25 %
 - o Foncier non-bâti : 32.64 %

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **Fixe** comme suit les taux des taxes locales pour l'exercice 2020 :
 - o Taxe d'habitation : 13.61 %
 - o Foncier bâti : 25.25 %
 - o Foncier non-bâti : 32.64 %

2. Conditions de comptabilisation des dépenses d'entretien des réseaux :

L'article 80 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 permet l'extension à l'éligibilité des dépenses d'entretien de réseaux, à titre dérogatoire, en section d'investissement pour les exercices 2020 et 2021. Cela permet ainsi de récupérer du FCTVA sur ces dépenses, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ces dépenses sont imputées au compte 615 232 « entretien et réparations », voies et réseaux, réseaux.

Pour les exercices 2020 et 2021, ces dépenses d'entretien des réseaux sont enregistrées sur le compte 2153 « réseaux divers » et peuvent être amorties selon les règles de droit commun.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal :

- D'opter pour une telle dérogation pour les exercices 2020 et 2021.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- Opte pour une telle dérogation pour les exercices 2020 et 2021.

3. Aménagements concernant le paiement, par les commerçants sédentaires, des loyers et emplacements de terrasse suite au COVID 19 :

Pendant la période de confinement liée au COVID 19 et même depuis le début du déconfinement qui est très progressif, le tissu économique local a beaucoup souffert et notamment certains commerces sédentaires.

La commune est propriétaire de locaux relatifs :

- A une activité de commerce de vêtements,
- A deux activités de bar-restaurant.

Le chiffre d'affaires de ces trois commerces a été inexistant pendant deux mois et est actuellement en dessous du chiffre d'affaires habituel. Il convient donc que la commune participe, à sa manière, d'une certaine solidarité envers ses commerçants concernant les loyers.

De plus, s'agissant de tous les commerçants sédentaires de Saint-Pair-sur-Mer, certains, pendant la saison estivale, ont besoin d'agrandir leur terrasse ou leur espace de vente sur le domaine public.

Pour les mêmes raisons, il s'agit d'aménager les modalités de paiement de ces redevances.

Aussi, il est proposé au conseil municipal, pour ses commerçants sédentaires :

- D'annuler le paiement des loyers et des occupations du domaine public du mois de mars au mois de juillet 2020,
- De limiter à 20% le loyer pour le mois d'août et à 50 % pour le mois de septembre,
- De préciser qu'à partir du mois d'octobre, le paiement des loyers et redevances susvisés se fera en totalité,
- De ne pas faire payer les redevances pour occupation du domaine public pour les terrasses des commerçants sédentaires jusqu'au 30 septembre 2020.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **Annule** le paiement des loyers et des occupations du domaine public du mois de mars au mois de juillet 2020,
- Limite à 20% le loyer pour le mois d'août et à 50 % pour le mois de septembre,
- Précise qu'à partir du mois d'octobre, le paiement des loyers et redevances susvisés se fera en totalité,
- **Ne fait pas payer** les redevances pour occupation du domaine public pour les terrasses des commerçants sédentaires jusqu'au 30 septembre 2020.

- M. Daniel LECHAPELAIN félicite la décision de la municipalité, mais souhaite mettre en garde sur la sécurité des terrasses.

- M. Sébastien DOLO et Mme Isabelle LE SAINT informent que « des barrières sont mises en place et un devis est à l'étude ».

- Mme Annick GRINGORE demande « combien de places vont être supprimées ? »

- Mme La Maire répond : « 4 places »

4. Prime exceptionnelle à certains agents soumis à des sujétions particulières pour assurer la continuité des services pendant le confinement COVID 19 :

Du fait du COVID 19, une période de confinement s'est étalée du 16 mars au 11 mai 2020

Pendant cette période, l'ensemble des agents a assuré la continuité du service public.

Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 a précisé les modalités de création et versement d'une prime exceptionnelle à certains agents soumis à des sujétions particulières pour faire face au COVID 19 pendant la période de confinement. Cette prime exceptionnelle est exclusive de toute autre prime exceptionnelle versée en application de l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 de finances rectificative.

Le montant de la prime est modulable comme suit en fonction de la mobilisation des agents :

- Taux n°1 : 330 €
- Taux n°2 : 660 €
- Taux n°3 : 1 000 €

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- De voter ou non la création de cette prime exceptionnelle COVID 19
- Si oui, de laisser au Conseil Municipal le soin de fixer le taux pour chaque agent, en fonction des sujétions particulières imposées pendant la période de confinement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **Vote « NON »** à bulletin secret, à la création de cette prime exceptionnelle COVID 19
 - o Nombre de bulletins : 27
 - o Nombre de suffrages exprimés : 19
 - o Nombre de oui : 8
 - o Nombre de non : 11
 - o Blancs : 8

M. Emmanuel PIEDNOIR a pris la parole (20h50) :

- **approche d'équité et de clarté,**
- **les critères utilisés par le Maire précédent et les critères pour le montant,**

- exposition virale et sorties des prérogatives habituelles,
- les gestes à faire pour les agents sans nourrir de frustrations,
- ne pas prendre trop de jours de congés,
- clarifier les critères d'attributions,
- conséquences économiques pour la commune,
- la délibération concerne le principe pour tous les agents.

M. Pascal DOUBLET souhaite préciser que la conséquence financière est pour tout le monde. Les agents ont eu un maintien de salaire.

AFFAIRES DIVERSES :

1. Contrats et conventions :

Madame la Maire informe le Conseil Municipal des contrats et conventions :

OBJET	SIGNE AVEC	SIGNE PAR MME LA MAIRE	RECETTES	DEPENSES
Convention lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche	FDGDON de la Manche	12.02.2020		182.00 €
Contrat de location et maintenance copieurs Mairie et Ecoles	KODEN (DESK Basse-Normandie)	22.02.2020		1 470.00 € par trimestre
Contrat de mise à disposition de la salle Polyvalente	Direction Nationale des gardes côtes de la Douane	09.01.2020	60 € par demi-journée	
Convention création d'un local jeunes de 14 places	Caf de la Manche	07.02.2020		
Avenant à la convention - Mise en réseau médiathèque	GTM Communauté de Communes	17.02.2020		
Convention relative à la réalisation de l'adressage, de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale	Préfecture de la Manche	28.02.2020		540 €
Convention pour la mise en place de panneaux de signalisation pour les villes emblématiques	Conseil départemental de la Manche	09.03.2020		4 848.92 €

2. Charte des élus :

Lors du conseil municipal d'installation du 25 mai 2020, la charte de l'élu local a été lue et remise à chacun des membres du conseil municipal.

Aujourd'hui et pour compléter cette charte, il est proposé au conseil municipal :

- de la compléter par la charte des élus
- de la faire approuver
- de la faire signer par chacun des membres du conseil municipal

Les Conseillers Municipaux ont tous signé la charte.

3. Affaires diverses :

Mme La Maire informe et félicite une entreprise de Saint-Pair-sur-Mer « CJ Boutique » (→ de 3 000 €).

M. Daniel LECHAPELAIN souhaite préciser que la solidarité a bien fonctionné pendant le confinement.

M. Sébastien DOLO donne des informations sur les pistes cyclables (shéma directeur vélo), qu'une demande de subvention a été effectuées auprès de l'Etat, du département et de la région, et il existe une continuité avec les villes de Granville et Jullouville.

Il précise aussi qu'un local des adjoints va être mis en place, avec un ordinateur et armoire ; afin qu'ils rédigent après chaque commission un compte-rendu.

Mme Françoise PACEY-GASPARI, informe qu'un nouveau protocole sanitaire a été mis en place pour l'école (distanciation physique d'1m latéral, dans la mesure du possible).

M. Emmanuel PIEDNOIR souhaite rassurer sur le COVID 19 et qu'il ne circule pas dans la région Sud Manche.

Mme Françoise PACEY-GASPARI informe qu'il y a 3 départs en retraite chez les instituteurs, « le pot est le jeudi 2 juillet 2020 à 18h ».

Mme La Maire informe que le prochain Conseil d'Administration de l'Office Culturel est le 30 juin à 18h et le prochain Conseil Municipal le 10 juillet 2020 à 19h.

Mme Sylvie GATE demande « où sont les masques distribués par le département ? »

Mme la Maire répond que la distribution de ces masques a été faite tardivement, ils sont stockés en sécurité et qu'elle songe à une autre distribution. « Merci au CD50 et à GTM ».

La séance est levée à 21h50

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

